

Outil O4.4

Exemple : Demande de discussion du concept adressée au Conseil communal

Législature 201X – 202X

XY

Séance du XX.XX.XXXX

non public

DEMANDE AU CONSEIL COMMUNAL

CONCEPT DE POLITIQUE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE : 1^{RE} LECTURE

1. SITUATION DE DÉPART

Pour la durée de la législature 201x – 202x, le conseil communal a défini ses priorités, ses objectifs et ses mesures et les a consignés dans un programme. L'élaboration d'un concept de politique de l'enfance et de la jeunesse fait partie intégrante de la planification de législature et figure au point 3.1 du programme de mesures. La phase 1 du projet « état des lieux et rédaction d'un rapport sur la politique de l'enfance et de la jeunesse » a été achevée conformément au calendrier en dépit de la pandémie de coronavirus, et l'état des lieux complet a servi de base pour les prochaines étapes du travail d'élaboration d'un concept. Au cours de la phase 2 du projet, les piliers du concept de politique de l'enfance et de la jeunesse ont été définis avec la participation de la population lors de deux ateliers de l'avenir et ont ensuite été formulés plus en détail et affinés par [...] Du groupe de travail. La situation en lien avec la pandémie de coronavirus ne permettant pas les réunions en présentiel, les ateliers ont eu lieu en ligne. Même si le fait que la rencontre se déroule en ligne a représenté un certain obstacle, plus de 40 personnes ont participé et les retours ont été tout à fait positifs.

2. CONSIDÉRATIONS

Le groupe de travail a approuvé la présentation du concept de politique de l'enfance et de la jeunesse au conseil communal pour une première lecture. L'objectif est d'obtenir des retours de l'ensemble du conseil communal et de les intégrer si possible directement, ou de donner le mandat au groupe de travail de procéder aux adaptations nécessaires. L'ensemble du groupe de travail est présent pour la séance conjointe. La personne responsable du projet, [...], guide la lecture du document. Le groupe de travail a déjà réservé une date de séance pour une éventuelle révision. L'adoption du concept de politique de l'enfance et de la jeunesse par le conseil communal est prévue pour le xx.xx.xxxx.

3. SITUATION JURIDIQUE

Il n'y a pas d'obligation légale d'élaborer un concept de politique de l'enfance et de la jeunesse. Le concept de politique de l'enfance et de la jeunesse est un objectif de législature du conseil communal.

Outil O4.4 – Exemple : Demande de discussion du concept adressée au Conseil communal

4. FINANCES

Numéro de compte : [...]

Montant : 0

Addenda : non

5. DEMANDE

1. Le concept de politique de l' enfance et de la jeunesse est discuté dans le cadre d' une première lecture ; le cas échéant, la consigne est donnée au groupe de travail d' effectuer les ajustements correspondants et de les soumettre au conseil communal pour adoption le xx. Xx.xxxx.

Invité·e·s :

[...], [...], [...], [...]

Diffusion à :

- Commission famille, [...]

Annexes :

- Concept de politique de l'enfance et de la jeunesse de la commune de [...]

Conseil communal [...]

Le maire ou la mairesse le ou la secrétaire communal·e

[...]

[...]

Référence du dossier

Conseil communal [...]

Traitement : [...]